



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 127 et 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Treizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris connaissance avant parution du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (A/62/509). Il disposait aussi du rapport du Secrétaire général sur les activités futures de l'Institut (A/62/173). Il a eu sur le sujet des entretiens avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné éclaircissements et précisions.
2. Le rapport A/62/509 répond à la demande qu'avait exprimée l'Assemblée générale le 29 juin 2007 à la section II de sa résolution 61/273, où elle priait en effet le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session de la situation financière de l'Institut et de lui proposer les solutions susceptibles de donner à celui-ci une assiette plus solide sans recourir aux ressources du budget ordinaire et conformément à son statut. Le Comité consultatif se souvient que l'Assemblée avait alloué à l'Institut 1 042 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 afin de compenser la contraction des contributions volontaires que l'on prévoyait en 2006 (résolution 60/247 du 23 décembre 2005). De plus, conformément à sa décision 61/555 du 4 avril 2007 et à sa résolution 61/273, l'Assemblée générale avait, à titre exceptionnel et sous réserve de remboursement à la réception des contributions volontaires de 2007, autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses fixées pour 2007 à 190 000 et 367 800 dollars dans l'un et l'autre texte.
3. Le Secrétaire général prévoit que les recettes du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base s'établiront à 3 491 900 dollars pendant l'exercice biennal



2006-2007, et les dépenses à attendre à 2 648 300 dollars. Avec le solde, l'Institut se constituera une réserve de 200 000 dollars pour couvrir des éventuelles dépenses de fin d'exercice et rembourser la totalité des montants de 190 000 et 367 800 dollars autorisés par l'Assemblée générale, ce qui laissera un solde à reporter sur 2008 de 85 800 dollars. D'autre part, les contributions volontaires versées par les gouvernements au titre des activités de base de l'exercice biennal sont estimées à 762 700 dollars, dont 515 300 dollars reçus au 30 septembre 2007 et 247 400 dollars qui devraient l'être à la fin de 2007. On attend également le montant supplémentaire de 209 000 dollars au titre des recettes accessoires de l'exercice que la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) versera en remboursement de certains services que l'Institut a rendus à ses centres pour sinistrés. Le Comité consultatif rappellera à ce propos qu'un mémorandum d'accord prévoyant le remboursement à l'Institut d'un montant forfaitaire mensuel de 13 875 dollars a été conclu entre l'Institut et la Mission pour cinq ans (1^{er} décembre 2006-30 novembre 2011). Il relève qu'au 30 septembre 2007, le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de projet de l'Institut avait reçu un financement additionnel de 886 900 dollars au total.

4. Pour ce qui est de 2008, les dépenses sont estimées à 1 541 000 dollars, cette augmentation de 98 000 dollars par rapport aux dépenses prévues pour 2007 s'expliquant par l'accroissement des dépenses de personnel et de fonctionnement. Les recettes prévues pour 2008 comprennent des contributions de 1 485 500 dollars (voir A/62/509, annexe I) et le solde de 85 500 dollars reporté de 2007. Le Comité consultatif a appris que l'Institut pensait que les contributions fermes de 423 000 dollars qu'il attend pour le début de 2008 au titre des activités de base (voir A/62/509, par. 10) seraient en fait plus élevées et atteindraient 705 000 dollars (500 000 euros). **Le Comité consultatif prend note d'une tendance encourageante qui témoigne de la volonté renouvelée des États Membres de soutenir l'Institut.**

5. Le Comité consultatif constate que l'Institut a adopté pour mobiliser des ressources à moyen terme pour la période 2008-2009 une stratégie élaborée avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Il s'agit de trouver des fonds pour réaliser les activités de base auprès à la fois des États Membres et du secteur privé, et de s'entendre avec d'autres institutions pour instaurer des partenariats stratégiques et des collaborations. Il s'agit aussi de suivre en continu les rentrées des contributions attendues et d'aligner le budget opérationnel sur les niveaux qu'elles atteignent. **Le Comité ne doute pas que les mesures exposées à la partie III du rapport du Secrétaire général mettront l'Institut sur la voie de la stabilité financière. Il se réjouit de l'amélioration de la situation financière de celui-ci et félicite le Directeur et le Conseil exécutif de leur volontarisme et des efforts qu'ils ont faits en faveur de cette stabilité.**

6. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre les décisions que lui indique le Secrétaire général au paragraphe 16 de son rapport (A/62/509).**